

L'éclaircissement au cabinet dentaire

Différents facteurs peuvent influencer sur la coloration des dents : couleur d'origine, mode de vie (consommation de café ou de thé, tabac...), prise de certains médicaments, vieillissement. Le blanchiment est une intervention qui permet d'éclaircir les dents en profondeur (à travers l'émail jusqu'à la dentine), et de leur redonner éclat et brillance.

Indications

Ce traitement ne peut se faire que sur des dents totalement saines. Il est donc indispensable que cette séance soit faite sous la supervision d'un dentiste qui posera l'indication du blanchiment en vérifiant au préalable :

- La sensibilité des dents.
- La présence de caries ou d'obturations anciennes non étanches.
- L'absence de problèmes de gencive.
- Les dents couronnées.



Manipulés par du personnel non professionnel, ces produits concentrés en principe actif peuvent s'avérer dangereux pour vos dents (attention aux bars à sourire !). A contrario, s'ils ne sont pas concentrés, alors ils sont inactifs et le résultat ne sera pas fiable!

Quoi qu'il arrive, il est toujours préférable de réaliser un détartrage et un polissage de vos dents avant d'envisager un blanchiment. L'élimination de toutes les tâches et colorations peut être suffisant pour redonner un éclat satisfaisant à vos dents.

Protocole

La séance dure environ 2 heures.

- On protège précautionneusement vos lèvres et vos gencives.
- On applique sur la surface des dents un gel concentré en peroxyde d'hydrogène (ou peroxyde de carbamide). La réglementation actuelle prévoit que les produits d'éclaircissement utilisés par les praticiens ne doivent pas dépasser un pourcentage de peroxyde d'hydrogène présent ou dégagé supérieur à 6%.
- On expose vos dents à une lampe à UV spécifique par séquence de 15 minutes.
- On réitère l'opération 3 à 4 fois en fonction de votre sensibilité et la teinte cible souhaitée.



Un traitement ambulatoire peut vous être proposé en complément



AVANT



APRES



Durée

Le résultat est immédiat.

Il reste visible pendant 4/5 ans. La longévité du résultat sera fonction de votre mode de vie (diminution des boissons foncées, de la nicotine...).

Un contrôle de plaque soigneux et une maintenance professionnel annuel entretiendront la blancheur obtenue.

Limites

- Parfois, une sensibilité passagère peut apparaître pendant 48 heures maximum.
- Le blanchiment n'a pas d'action sur les matériaux de synthèse (résine, porcelaine) qui auraient été utilisés pour vos dents.